



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

Objet : **Préavis n° 78/2025** concernant le budget communal pour l'année 2026

Date séance : 20.11.2025

Présents : Evelyne Fallet, Grégory Favre, Karine Kalcic, Roberta Genini,
Eric Bocquet, Matthieu Balmer, Frédéric von der Weid

Absents: André Darmon, Pascal Colombo

La Commission des Finances remercie la Municipalité et plus particulièrement Grégory Favre en charge des finances qui a produit un travail de qualité dans la présentation des comptes et du préavis 78/2025 relatif au budget 2026 ; ceci dans le contexte particulièrement difficile du Municipal précédent démissionnaire, de l'absence du boursier pendant une grande partie de l'année et du passage au Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération (MCH2).

Le MCH2 tend à rendre la lecture des comptes beaucoup plus transparente et proche de la réalité financière du ménage communal, ainsi le budget 2026 diffère des budgets précédents comme suit :

- Tous les postes d'impôts sont budgétés à partir des derniers chiffres connus soit ceux de l'exercice 2024 ; les impôts aléatoires notamment soit un surplus de CHF 1'203'000.- sont cette fois-ci intégrés dans le budget ;
- Les impôts sur le revenu sont pris en compte sur une base conservatrice soit CHF 6'850'000.- alors que ces derniers ont été de CHF 9'231'000.- en 2024 ;
- Seuls les amortissements obligatoires pour un montant de CHF 166'000.- sont inscrits dans le budget ;
- Pas de prélèvement ou d'attribution aux réserves, l'idée étant d'éviter une gestion des réserves plus politique qu'économique ; pour ce qui est des réserves importantes que la Commune a cumulée sur les exercices précédents, ces dernières seront dissoutes progressivement en compensation des éventuels exercices déficitaires.

Concernant le contenu du budget 2026 lui-même, nous pouvons relever les points suivants :

- Excédent de charges de CHF 467'686.- à lire cependant par le prisme de MCH2 ;
- Adaptation des charges de personnel par une augmentation des charges relatives à la prévoyance professionnelle sans impacter les salaires nets perçus ceci afin d'assurer un environnement stable et attractif aussi bien pour le personnel existant que lors de prochaines embauches ; cette adaptation qui représente un coût global d'environ 4,2% du coût du personnel pour la commune touche l'ensemble des postes relatifs à la prévoyance professionnelle de manière transverse ;
- Forte augmentation prévisible des frais de l'APEC lié à la construction de la nouvelle STEP du Lavasson – charges de CHF 272'000.- en 2024 contre un prévisionnel de CHF 395'000.- en 2026 - ; bien que ce poste doit rester équilibré par le biais d'une augmentation adaptée de la taxe d'épuration, il reste qu'un suivi de gestion rigoureux de ce projet de taille importante par notre commune est indispensable car tout écart de coût pour mauvaise gestion constituera une taxe indirecte additionnelle pour le contribuable ;
- Augmentation continue et préoccupante des coûts de l'AISGE et du RAT avec des budgets 2026 respectifs de CHF 1'726'000.- et CHF 444'000.- contre des coûts réels de



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

CHF 1'280'000 et CHF 294'000 en 2024 soit des augmentations de 35% et 51% en deux ans !

A noter pour le budget 2026, un passage de CHF 81'000.- à CHF 175'000.- du poste des transports scolaires suite à la finalisation du nouveau collège « Le Bix » au Muids sachant que ce montant de CHF 175'000 ne correspond qu'à la moitié de l'année 2026 le collège « Le Bix » n'étant opérationnel qu'à partir de Juin. Ainsi nous pourrions terminer avec un montant de CHF 250'000 à CHF 300'000 pour ce poste à la clôture des comptes 2026 ! Il est par ailleurs vraisemblable que d'autres coûts indirects liés à ce déplacement ne soient pas encore budgétés.

Concernant l'augmentation continue et préoccupante des coûts de l'AISGE et du RAT, la commission des finances rappelle que son rapport sur le budget 2025 (préavis n°59/2024) soulignait déjà :

- une augmentation sur 10 ans des coûts de l'AISGE de CHF 576'067 soit 54,5% ceci de manière disproportionnée à l'augmentation de seulement 10% du nombre d'élèves et une progression de 7,43% du coût de la vie sur la même période ;
- une augmentation sur 10 ans des coûts de l'Aide à la Petite Enfance de CHF 155'345 soit 56,2% ;

ce même rapport invitant la Municipalité à mandater un audit sur ces deux activités ; en effet, sur la base des évolutions évoquées, n'est-il pas légitime de s'interroger sur la gouvernance de l'AISGE, ses processus décisionnels, la prise en compte suffisante des critères financiers dans les décisions et la pertinence du rattachement de l'AISGE au RAT ?

Il faut être bien conscient qu'un glissement continu de ces coûts non ou mal contrôlés, qui constituent une part très importante du budget de notre Commune, engendrera tôt ou tard une augmentation des impôts :

en effet, en supposant que tous les autres postes de produits ou charges restent égaux par ailleurs car équilibrés ou subissant de faibles variations et que la Commune ne puise pas dans ses réserves antérieures, les impôts collectés par notre Commune sont dédiés à hauteur de CHF 8'300'000.- reversés au Canton (péréquation et facture sociale) montant sur lequel nous n'avons pas d'emprise, et CHF 3'200'000.- aux Intercommunalités dont CHF 2'160'000 au bénéfice de l'AISGE et du RAT; plus simplement exprimé, 18% des impôts collectés dans notre Commune sont reversés à ces deux organismes. Ainsi, chaque charge supplémentaire de CHF 1.- occasionnée par ces deux organismes engendre mécaniquement une collecte d'impôts supplémentaire d'environ CHF 5.- ; en termes de points d'impôts, chaque charge supplémentaire de CHF 40'000.- générée par l'AISGE et le RAT expose le contribuable de notre Commune à une augmentation de 1 point (environ CHF 200'000.-) d'impôts.

Ainsi, la Commission des Finances réitère, qu'il est primordial que notre Municipalité se coordonne avec les principales Municipalités parties prenantes dans l'AISGE, prenne contact avec ses organismes décisionnaires, requiert et analyse toutes les informations pertinentes en leurs mains, fasse mandater un audit si nécessaire et prenne rapidement toutes les mesures utiles afin de maîtriser l'emploi des impôts de notre Commune versés à l'AISGE et indirectement au RAT.



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

Fondé sur ce qui précède et en remerciant par avance la Municipalité de prendre en compte les recommandations émises dans le présent rapport, **la Commission des Finances propose au Conseil :**

- 1- **d'adopter le budget communal 2026, tel que présenté;**
- 2- **de prendre acte du plan d'investissement.**

Fait à Genolier le 22 Novembre 2025

Matthieu Balmer

Eric Bocquet
Rapporteur

Roberta Genini

Karine Kalcic

Frédéric von der Weid